



Direction Territoriale
Nord-Pas de Calais

Service
Exploitation
Maintenance
Environnement

Cellule
Urbanisme
Environnement



Lille, le 26 MAI 2015

Monsieur le Directeur de la
DDTM du Pas de Calais
Service Urbanisme/Planification
Unité Animation Évaluation Territoriale et Planification
100, avenue Winston Churchill
62022 Arras CS 10007

Objet : PLU de la commune de Sailly sur la Lys
Référence : votre courrier du 13 mars 2015 – FD 150449
Affaire suivie par : C. Gobled - courrier n° 33
tél. 03.20.00.50.54 - mail : christian.gobled@vnf.fr
P.J. : 1

Par courrier du 13 mars, vous m'avez informé que le conseil municipal de la commune de Sailly sur la Lys avait engagé la révision du PLU de la commune

Je vous prie de bien vouloir porter à sa connaissance les éléments suivants relatifs aux projets et enjeux de VNF sur le territoire concerné.

1 – Stratégie durable de VNF

Les modes alternatifs et notamment la voie d'eau ont un rôle déterminant dans le report modal. Avec l'adoption de la loi Grenelle 1, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 3% en moyenne par an et la loi prévoit de faire évoluer la part du fret non routier et non aérien de 14% à 25 % à l'échéance 2022. Le transport fluvial représente donc une opportunité. Ses avantages socio-environnementaux sont reconnus et méritent d'être rappelés. En effet, le transport d'une tonne de marchandise par voie d'eau génère en moyenne 4 fois moins de CO2 que la route et contribue au désengorgement routier. Ce mode de transport présente également les coûts externes les plus faibles en terme d'insécurité, de pollution atmosphérique, d'effet de serre, de congestion et de bruit. VNF a d'ailleurs mis en ligne un écocalculeur « EVE » qui permet de comparer des schémas de transport incluant ou non le fluvial et de mettre en évidence notamment le gain en émission de CO2. Par ailleurs, des études sont en cours sur de nouveaux types de motorisation afin de réduire encore les émissions.

Au plan local, la direction territoriale Nord – Pas-de-Calais de VNF a établi un Schéma Régional d'Aménagement de la Voie d'Eau du Nord – Pas-de-Calais (SRAVE) qui a été adopté en commission territoriale des voies navigables, après concertation sous l'égide des Préfets. Il définit les enjeux de VNF à l'horizon 2025 et invite les acteurs à prendre en compte la place de la voie d'eau dans la lutte contre l'effet de serre et affiche notamment les ambitions suivantes :

- disposer d'un réseau portuaire performant,
- développer le report modal,
- conforter le réseau des ports et haltes de plaisance,
- se doter d'un réseau d'embarcadère,
- développer le tourisme fluvestre et faciliter la pratique de la pêche de loisirs,
- participer au bon état écologique de la voie d'eau,
- gérer l'eau quantitativement et de manière durable,
- contribuer à la trame verte et bleue,
- identifier de nouveaux terrains de dépôts et rechercher des pistes de valorisation des sédiments de dragage.

La mise en œuvre de ces ambitions communes nécessaires au développement de nos territoires, implique une prise en compte des acteurs locaux dans l'ensemble des démarches stratégiques.



Ensemble des activités, produits
et services liés à la gestion et
l'aménagement des terrains de
dépôt de sédiments de curage
de VNF-DT Nord-Pas-de-Calais

37, rue du Plat – BP 725 – 59034 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 71 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00026, Compte bancaire : DRFIP Nord Pas-de-Calais et du Nord
N° 10071 59000 00001004016 82, IBAN FR76 1007 1550 0000 0010 0401 682, BIC n° TRFUPRFR1

2 – Généralités

La commune de Saily sur la Lys est bordée, au nord de son territoire, par la Lys sur un linéaire de 5 kms. Son gabarit est de type Freycinet (250 – 400 tonnes) jusque Deulémont où il passe à 1350 tonnes.

Il n'existe, ni terrains de dépôts, ni terrains de dépôts pressentis, ni chemin de halage sur le territoire de la commune. De même, il n'y a pas de sites de manutention (quais, ports fluviaux).

3 - Projet

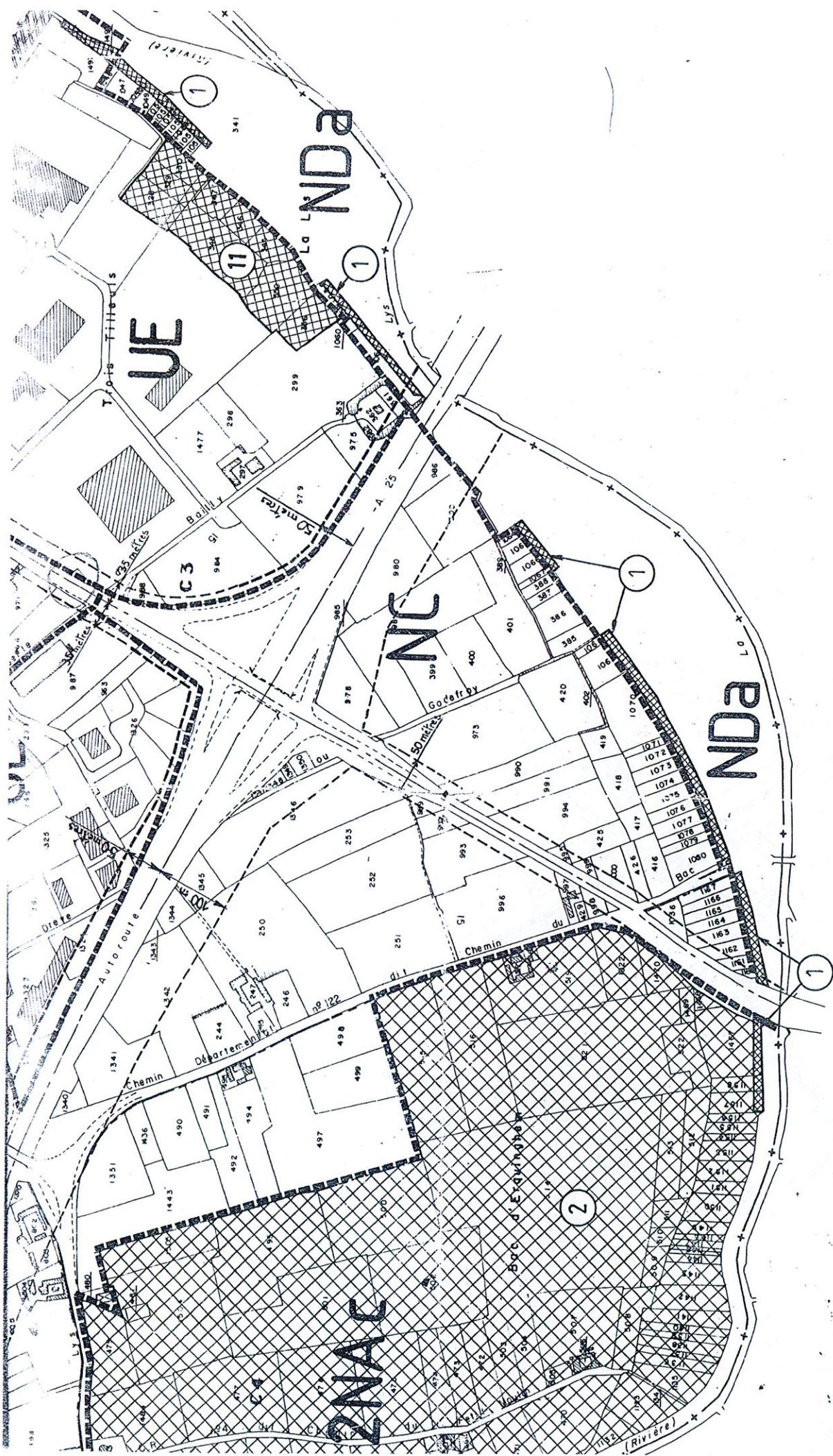
Dans le cadre du projet de recalibrage de la Lys, il convient de conserver l'emplacement réservé n° 1 (P.J. 1).

4 - Aspect hydraulique

La commune de Saily sur la Lys se situe sur le bassin versant de la Lys. Elle est concernée par le bief Merville - Bac Saint Maur dont le niveau théorique de la navigation (NNN) est fixé à 13,27 m NGF et par le bief Bac Saint Maur – Armentières dont le NNN est fixé à 12,67 m NGF.

La commune se situe dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur la vallée de la Lys aval. En effet, la Lys a un régime de rivière canalisée soumis aux aléas pluviométriques et donc soumis aux débits des affluents. La commune est soumise, lors de crues exceptionnelles, à des débordements.

 Le Directeur Territorial
Isabelle Matykowski



them

Sujet: Révision du PLU de la commune de Sailly sur la Lys (FD n° 150449)

De : "LANCEZ Marie-Christine (Secrétaire) - VNF/DT Nord-Pas de Calais/SEME/GH" <marie-christine.lancez@vnf.fr>

Date : 27/05/2015 16:09

Pour : colette.berteloot@pas-de-calais.gouv.fr

Copie à : GOBLED Christian - VNF/DT Nord-Pas de Calais/SEME/UE

<Christian.Gobled@vnf.fr>, "VNF/DT Nord-Pas de Calais/SEME/GH (Gestion Hydraulique)" <gh.seme.dt-nord-pas-de-calais.vnf@vnf.fr>, "VNF/DT Nord-Pas de Calais/UTI Flandres-Lys (Unité Territoriale d'Itinéraire de Flandres-Lys)" <UTI-Flandres-Lys.DT-Nord-Pas-de-Calais@vnf.fr>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse de VNF concernant le PLU de la commune de Sailly sur la Lys, accompagnée d'une PJ.

Cordialement,

LANCEZ Marie-Christine

VNF/DT Nord-Pas de Calais/SEME/UE

Tel : 03 20 00 50 85

— Pièces jointes : —

plu_sailly_sur_lys.pdf	623 Ko
pj_plu_sailly_sur_lys.pdf	2.3 Mo

